



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 OCTOBRE 2021 A 18 H

L'an deux mil vingt et un, le 4 octobre à 18 H, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Dominique CHAPPUIT, Maire

Présents : Romain LOPEZ, Chantal GARNY, Alain BORNIER, Valérie RAMANANJANAHARY, Michel MARECHAL, Nicole DEMIT, Lionel FEVRIER, Raphaël MAISSA, Caroline PARISET

Pouvoirs : Luc-Henri JOLLY à Dominique CHAPPUIT
Stéphanie TOLET à Romain LOPEZ
Benoît KANY à Valérie RAMANANJANAHARY
Jean-Louis PARISET à Caroline PARISET

Secrétaire de séance : Marylène VERGNAUD

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de la démission de Madame Lucie HENRY, Madame CHAPPUIT installe Monsieur Jean-Louis PARISET au sein du Conseil Municipal qui est représenté ce soir par Madame Caroline PARISET.

DELIBERATION N° 1 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DU CENTRE NAUTIQUE PIERRE TOINOT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND SENONAI – ANNEE 2021-2022

Dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive et plus particulièrement de la natation, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais met à disposition de l'école primaire de Rosoy, le bassin d'apprentissage et les vestiaires du Centre Nautique Pierre Toinot. Les maîtres-nageurs sauveteurs agréés par l'Education Nationale participeront à l'encadrement pédagogique des classes.

Le Centre Nautique Pierre Toinot sera fréquenté par l'école de Rosoy durant la période scolaire 2021-2022, suivant le planning établi par le Conseiller pédagogique de circonscription de l'Education nationale.

Les dépenses seront calculées suivant le nombre d'heures d'utilisation effectives du Centre Nautique et sur la base de 81 € par créneau horaire d'utilisation avec intervention pédagogique et de 61 € par créneau horaire d'utilisation sans intervention pédagogique. Le groupe classe s'entend pour un nombre maximum, à ne pas dépasser, de 35 élèves.

Madame le Maire est autorisée à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais pour l'utilisation du centre nautique Pierre Toinot pour l'année 2021-2022.

15 Pour

DELIBERATION N° 2 – SDEY – TRAVAUX DE SECURISATION DU RESEAU ELECTRIQUE ROUTE DE VERON – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE ROSOY

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de sécurisation des réseaux Route de Véron. Le projet de sécurisation des réseaux Route de Véron, dont le coût estimatif global s'élève à 65 320.67€ TTC,

Le Conseil Municipal a accepté les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon les termes de la convention financière, à savoir :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	FACE S 80% du HT	SDEY HT 20%	Part commune HT 0%
Basse Tension	48 269.09€	40 224.24€	8 044.85€	32 179.39€	8 044.85€	0€
Réseaux Télécom*	Montant TTC	Montant HT	TVA		SDEY TTC 50%	Part commune TTC 50%
	17 051.58€	14 209.65€	2 841.93€		8 525.79€	8 525.79€
TOTAL	65 320.67€	54 433.89€	10 886.78€	32 179.39€	16 570.64€	8 525.79€

La Commune s'engage, pour les travaux de plus de 15 000€ TTC, à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

La part de la Commune s'élèverait à la somme de 8 525.79 € et les crédits seront inscrits au budget de l'année 2022.

Madame le Maire est autorisée à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

15 Pour

DELIBERATION N° 3 – UNITE D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISTE (UEMA) – TARIFICATION DE LA CANTINE A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2021

Madame le Maire informe qu'une unité d'enseignement maternelle autiste (UEMA) a effectué sa rentrée scolaire le 6 septembre 2021. 7 enfants ayant des troubles du spectre de l'autisme sont accueillis dans l'école maternelle où ils suivront leur scolarisation.

Etant une nouvelle classe, il convient de fixer le prix du repas.

Ces enfants bénéficieront des repas fournis par la Société ELITE RESTAURATION et seront facturés 3.65 € le repas.

Il est précisé que le service animation de la Commune n'interviendra pas lors des repas de ces enfants.

Les membres du Conseil Municipal ont voté ce montant qui sera appliqué aux familles à compter du 1^{er} octobre 2021.

15 Pour

DELIBERATION N° 4 – PERSONNEL MUNICIPAL – AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE

Cette délibération nécessitant un travail d'équipe est retirée de l'ordre du jour. Elle sera inscrite au dernier conseil municipal de cette année (début décembre).

DELIBERATION N° 5 – AVIS SUR LE PROJET DE PLUi-H DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND SÉNONAIS

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour. Une séance de travail d'une heure environ est prévue le Lundi 18 Octobre 2021 à 18 H afin que les élus discutent entre eux sur les documents fournis par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Il est rappelé que les élus peuvent consulter le dossier du PLUi-H en Mairie et ils peuvent obtenir ces divers documents sur une clé USB. A la suite de ce travail d'équipement, le Conseil Municipal pourra débiter et voter les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 6 – ORANGE – CONVENTION FINANCIERE N° CNV-FC4-54-21-136191 – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ORANGE – ROUTE DE VERON

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention financière a été envoyée par ORANGE.

Cette convention porte sur des travaux d'enfouissement des équipements de communications électroniques d'ORANGE sur la Route de Véron à Rosoy.

Les travaux de génie-civil (pose des installations de communications électroniques) devraient être terminés au mois de mars 2022. Les travaux de câblage (dépose et pose des équipements de communications électroniques) devraient être réalisés dans les 60 jours après remises des plans de récolement.

Les prestations études et travaux de câblage réalisées par ORANGE sont estimées pour un montant de 2 068.20 € net. La Commune de ROSOY devra apporter une participation financière à hauteur de 18 %, soit un montant de 372.28 € net.

Madame le maire est autorisée à signer la convention financière n° CNV-FC4-54-21-136191 portant sur des travaux d'enfouissement des réseaux d'Orange, Route de Véron à Rosoy.

15 Pour

DELIBERATION N° 7 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – VIREMENTS DE CREDIT

Afin de pouvoir payer certaines factures et charges notamment, il convient de procéder au vote de virements de crédit sur le budget principal de l'exercice 2021.

COMPTES DEPENSES – FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
011	60621	-	- 6 739.00 €
012	6218	-	+ 20 000.00 €
012	64131	-	+ 20 000.00 €
012	6451	-	+ 15 000.00 €
012	6454	-	+ 2 000.00 €
023	023 (ordre)	-	- 41 861.00 €
67	678	-	- 3 000.00 €

COMPTES DEPENSES – INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
20	2031	OPNI	+ 18 299.11 €
204	2041582	OPNI	- 5 000.00 €
21	2135	OPNI	+ 5 000.00 €
23	2313	OPNI	- 18 299.11 €

15 Pour

DELIBERATION N° 8 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 3 – CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Afin de pouvoir payer des factures, il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget principal de l'exercice 2021.

COMPTES DEPENSES - INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
20	2031	OPNI	+ 7 400.00 €
21	2135	OPNI	+ 6 000.00 €
45	45411	OPNI	- 5 410.00 €

COMPTES RECETTES - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
70	70878	-	+ 5 400.00 €

COMPTES RECETTES - INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
021	021	OPFI (ordre)	- 41 861.00 €
13	1321	OPNI	+ 5 261.00 €
16	1641	OPNI	+ 50 000.00 €
45	45421	OPFI	- 5 410.00 €

15 Pour

DELIBERATION N° 9 – BUDGET PRINCIPAL RECTIFIE 2021 – ADOPTION

Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Je vous invite à adopter le budget primitif rectifié 2021 de notre commune. Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 157 000.00	1 157 000.00
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00	0.00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00	0.00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 157 000.00	1 157 000.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENTS VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	394 600.00	394 600.00
		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0.00	0.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00	0.00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		394 600.00	394 600.00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 551 600.00	1 551 600.00

Le budget primitif rectifié 2021 du budget principal de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement est adopté par l'ensemble des membres présents.

15 Pour

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHAPPUIT : Délibération n° 1 - Elle explique que la piscine Toinot rencontre des difficultés pour recevoir les enfants pour les séances de cours de piscine. A l'heure actuelle, la Piscine Tournesol est toujours en travaux. Madame FORT est en attente d'une étude afin de rajouter éventuellement un bassin supplémentaire à la Piscine Toinot. Avec la pandémie, une année a été sacrifiée pour certaines classes et Madame CHAPPUIT doit aborder ce sujet lors d'une réunion avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais. Les enfants de CM2 passent en priorité avec le « Savoir Nager ».

Madame CHAPPUIT : Délibération n° 6 – Madame CHAPPUIT s'est renseignée auprès du SDEY. ORANGE profite des travaux du SDEY pour passer les câbles.

Madame CHAPPUIT / Monsieur FEVRIER : Délibération n° 3 – Monsieur FEVRIER aborde le problème de l'enfant autiste qui crie pour s'exprimer. Le bruit va être étouffé lorsque la salle de classe sera complètement équipée en mobilier et en armoires. Madame CHAPPUIT propose un rendez-vous en Mairie avec l'Association et les parents d'élèves afin d'échanger entre nous.

Madame CHAPPUIT : Elle indique qu'un rendez-vous aura lieu avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais prochainement afin d'évoquer le terrain appartenant à la Commune sur le Chemin des Violettes. La commune ayant la volonté de vendre cette parcelle mais avant il est souhaitable de déplacer la canalisation qui traverse cette dite parcelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00.

Fait à Rosoy, le 6 octobre 2021

Marylène VERGNAUD
Secrétaire de séance



Dominique CHAPPUIT
Maire de Rosoy

